

Communiqué de presse du député Thibault BAZIN (LR)

sur l'amendement n°924 au projet de loi ELAN (après article 28) adopté le samedi 2 juin 2018 :

Les bailleurs sociaux donnent une autorisation permanente aux forces de l'ordre de pénétrer dans les parties communes de leurs immeubles.

---

« Les parties communes des immeubles HLM sont parfois le théâtre d'occupations intempestives, de trafics de stupéfiants en particulier dans les quartiers sensibles.

J'ai proposé un amendement au projet de loi ELAN prévoyant que ces organismes d'habitations à loyer modéré accordent à la police et à la gendarmerie nationale ainsi, le cas échéant, qu'à la police municipale, une autorisation permanente de pénétrer dans les parties communes de leurs immeubles. En séance publique dans la nuit du samedi 2 au dimanche 3 juin, l'assemblée nationale a adopté cet amendement.

Je m'en réjouis car cela vise à rétablir la tranquillité des immeubles d'habitation à loyer modéré et la sécurité de leurs résidents, en facilitant l'action de nos forces de l'ordre. »